

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Soutien au vivarium Elapsoidea».

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

Le projet de motion a été pris en considération par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 mai 2001 et renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse pour étude.

La commission l'a traité sous la présidence de M^{me} Nicole Bobillier en deux séances, soit les jeudis 21 et 28 juin 2001.

Nous remercions M^{me} J. Meyer pour la prise de notes des séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- la valeur scientifique que représente le vivarium Elapsoidea pour Genève;
- l'intérêt que lui porte l'ensemble de la population genevoise et tout particulièrement les écoles primaires;
- la situation financière précaire dans laquelle ce vivarium se trouve depuis plusieurs années,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de lui présenter un projet d'arrêté visant au versement, à titre unique, d'une somme de 50 000 francs, soit directement, soit par le biais de l'achat d'une série de billets d'entrées à offrir aux différentes écoles primaires de la Ville de Genève.

Audition de MM. G. Deshusses et R. Juon, motionnaires

M. Deshusses nous signale que ce n'est pas par intérêt personnel qu'il a déposé, avec M. Juon, cette motion, mais parce que le vivarium Elapsoidea a une activité assez importante qui s'est développée par elle-même. Cette structure, d'une dizaine d'années, a été soutenue au départ par la commune de Meyrin, puis par le Canton et la Ville de Genève. Elle a développé des activités intéressantes pour l'ensemble de la population.

Depuis l'ouverture, il y a eu plus de 100 000 entrées, dont beaucoup d'élèves des écoles. A ce jour, une nouvelle clientèle fréquente le vivarium, ce sont les personnes âgées. A côté de cela, le vivarium a développé des cours de formation pour les jeunes, les pompiers, les inspecteurs des eaux et forêts et les associations de samaritains.

Le vivarium a également des activités annexes, à savoir la récupération de reptiles lâchés par des privés, la prise en pension de serpents pendant les vacances ainsi que des collaborations scientifiques. Toutefois, le vivarium fonctionne avec des bénévoles et rencontre régulièrement des problèmes de trésorerie.

La proposition des motionnaires serait d'allouer une somme de 50 000 francs au vivarium Elapsoïdea, soit sous forme directe de subvention, soit en achetant des billets d'entrée pour des écoles.

M. Juon nous dit que c'est par modestie qu'il a proposé une somme unique au lieu d'une subvention annuelle. Au départ, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a apporté son aide pour la construction du vivarium et ce dernier a reçu quelques subsides de l'Etat et autres, mais l'association Elapsoïdea est toujours à la limite de la faillite, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Deshusses répète qu'Elapsoïdea a fondé une association qui fonctionne avec des bénévoles et que celle-ci devrait peut-être être modifiée dans le futur.

Le prix des billets d'entrée est volontairement modique alors que les animaux coûtent cher. Si l'on est convaincu par l'utilité de ce vivarium, il faut que la Ville de Genève lui apporte son soutien. Le Canton fait la même réflexion.

Dans la discussion qui suit, quelques commissaires relèvent que le vivarium n'est pas situé en ville de Genève. Ils font un parallèle avec le Théâtre de Carouge et déclarent qu'en acceptant cette demande on ouvre la porte à toutes autres demandes d'associations diverses.

Les motionnaires signalent que la Ville n'a pratiquement rien payé alors qu'il s'agit d'une institution utile pour les enfants et autres entités et ils aimeraient que l'on entre dans un dialogue triparti, à savoir l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève et le Canton.

Audition de MM. Bilal Ramadan, président de la Fondation Elapsoïdea, Philippe Golay et Philippe Perottet, membres

M. Ramadan distribue un dossier qu'il commente et qui est joint au présent rapport. Chacune des personnes auditionnées travaille plusieurs heures par semaine pour le vivarium, bénévolement. Les enjeux financiers sont de trois ordres:

1. La dette. A la fin de la construction, il y avait un découvert de 350 000 francs; aujourd'hui, la dette s'élève à 115 000 francs; une aide a été apportée par des prêts d'argent de particuliers. L'année dernière, la Ville de Genève a donné 30 000 francs, somme qui a permis au vivarium de sortir de la faillite. La Loterie romande a dit qu'elle était prête à solder la somme restante s'il y avait pérennité de l'institution.
2. La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (BCGe) a repris le dossier du vivarium pour un montant de 2,6 millions de francs; la Fondation Elapsoïdea a été mise en faillite, avec une poursuite de 750 000 francs et saisie sur salaires. Les responsables d'Elapsoïdea ont demandé l'avis d'avocats, puisque deux d'entre eux sont fonctionnaires. Le vivarium est sur un terrain de l'Etat avec un droit de superficie de 39 ans. S'il y a acquéreur, M. le conseiller d'Etat Moutinot est prêt à céder le terrain. La crise dure depuis la fin 1993. La banque a refusé un acquéreur pour la somme de 800 000 francs; elle exige un versement annuel de 30 000 francs environ. A cette fin, les responsables d'Elapsoïdea ont loué l'appartement du 2^e étage pour un loyer de 20 000 francs par an.
3. Subventions. Le budget 2001 est réaliste et atteste un déficit annuel de 110 000 francs et, pour survivre, la Fondation Elapsoïdea doit trouver deux subventions de 50 000 francs (voir en annexe).

M. Ramadan rappelle que le vivarium est ouvert le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche. MM. Ramadan, Golay et Perottet paient 2500 francs de cotisation annuelle. Ils ont décidé de faire figurer au bilan les prestations bénévoles, bien qu'ils aient tous un emploi. Leur espoir serait d'ouvrir le vivarium toute la semaine et de payer une personne à cette fin.

Ils nous disent n'avoir jamais contacté officiellement la Ville de Genève; par contre, ils ont approché le Canton. Plusieurs pétitions ont été faites, sans jamais aboutir.

Le vivarium est à leurs yeux une priorité d'utilité publique pour les enfants. Ils ont pensé demander l'obtention d'une somme de 50 000 francs à la Ville de Genève. Ils ont vendu quelque 5000 bons à 2 francs aux communes. Ils s'occupent aussi de la formation des pompiers avec une contrepartie modeste, estimant que c'est de leur devoir d'apporter une telle aide. Ils nous signalent, en comparaison, que le vivarium de Berne et celui de Zurich fonctionnent avec un budget d'environ 12 millions de francs par an! A Genève, leur travail pourrait représenter environ 2 millions, une telle infrastructure étant importante pour Genève.

L'Etat entrerait en matière si la Ville de Genève le suit.

M. Golay nous parle des activités de la fondation, laquelle date de 1982. Il a travaillé à l'établissement d'une liste des serpents qui se rencontrent de par le monde. Cette liste a été publiée en 1985 et lui a valu une distinction.

En 1987, une personne s'est fait mordre par une vipère de Russie; la fondation a invité un grand spécialiste à venir donner un colloque sur les traitements à pratiquer en cas d'accident provoqué par des serpents. A cette occasion, on a appris que les morsures de vipères étaient celles qui posaient le plus de problèmes au niveau mondial. M. Golay a décidé de poursuivre l'établissement d'une bibliographie sur tous les serpents venimeux et, en 1993, une liste mondiale de serpents venimeux a été publiée. Cette liste a été remise à jour il y a deux ans. Pour son travail, M. Golay a reçu une gratification de la maison Rolex.

Il a été décidé de mettre les bases de données (environ 1000 espèces) sur internet, mais, pour finaliser ce projet, il manque environ 2000 francs.

Une autre activité consiste à mettre sur pied des expositions. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'une collaboration scientifique importante: une sur les venins et l'autre, qui s'est déroulée récemment à Balexert, sur le Japon et il a été possible de montrer des serpents sacrés. Par manque de moyens, la Fondation Elapsoïdea n'a pas pu faire de publicité et, après trois mois d'exposition, les serpents s'en sont retournés au Japon. M. Golay va poursuivre les études sur la vipère aspic. Elapsoïdea a reçu un mandat de l'hôpital de Zurich pour étudier le venin et les toxines d'une espèce en provenance du Maroc. Les responsables d'Elapsoïdea sont des amateurs, mais ils ont toujours développé une collaboration avec des scientifiques professionnels.

M. Ramadan aurait souhaité que le vivarium soit en ville. Il a eu des contacts à ce sujet avec le directeur du Muséum d'histoire naturelle et du Jardin botanique qui ont tous deux refusé (animaux venimeux = problèmes). La collaboration avec M. Mahnert, directeur actuel du Muséum d'histoire naturelle, est excellente. M. Mahnert aimerait qu'une collaboration s'établisse afin que M. Golay (expert mondial mais sans titre officiel) puisse recevoir la formation nécessaire afin de devenir expert scientifiquement reconnu. Il faut se donner les moyens pour profiter de cette ouverture!

M. Perrottet nous indique qu'environ 25 jeunes viennent suivre des cours toutes les deux semaines. Le vivarium aimerait que les gens viennent s'initier aux serpents sur place, afin d'éviter des détentions sans connaissances approfondies. Depuis qu'ils pratiquent la sensibilisation aux serpents, les responsables d'Elapsoïdea ont pu convaincre environ 400 personnes de ne pas acheter de serpents.

M. Ramadan rappelle que, lorsque Elapsoïdea a demandé la première subvention au Canton, la banque a imposé, en 1996, à cette fondation de disposer de 350 000 francs. Ce qui rendrait un grand service à Elapsoïdea, ce serait que la Ville de Genève, par son appui, lui permette de rétribuer un poste pour une ouverture plus fréquente du vivarium; la fondation pourrait créer d'autres emplois. Si elle n'a pas demandé plus dans un premier temps, c'est pour voir comment, à partir d'une subvention, elle pouvait s'organiser. Le Muséum d'histoire naturelle lui

a dit que, s'il devait reprendre le vivarium – ce qu'il ne désire pas – il devrait engager quatre personnes! M. Ramadan s'étonne de la réaction politique, car, quand avec ses collaborateurs il décide de ne facturer que les frais coûtants, on lui reproche de ne pas prévoir une marge plus grande! Pour la mise à disposition de matériel pour les écoles, par exemple, cela se fait gratuitement. Il aimerait arriver à ce que le vivarium figure dans les publications régulières de la Ville de Genève.

Dans la discussion qui suit, il nous est indiqué que 50 francs sont demandés par pompier, pour une demi-journée de formation.

Elapsoïdea ne fait pas partie du passeport vacances. Certains commissaires se disent choqués que des collectivités publiques ne paient pas le vrai prix lorsqu'il s'agit de factures.

Un commissaire demande si la Fondation Elapsoïdea a annoncé au juge ce qui va découler de la décision de la justice à son encontre? Et M. Ramadan répondre qu'il y a deux ans c'était la fiduciaire qui était chargée d'annoncer la faillite. Par rapport au budget de fonctionnement où les amortissements ne figurent pas, M. Ramadan explique qu'il s'agit d'une dette non exigible, qu'il va falloir régler hors comptabilité. Ce sera un accord passé avec la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. Pour ce qui est des créanciers, une personne a prêté la somme de 80 000 francs à la Fondation Elapsoïdea. Pour rembourser ce prêt, la Fondation Elapsoïdea a fait un emprunt. Cette somme a permis au vivarium de rester ouvert. Concernant Meyrin (aucune subvention), la commune a alloué une fois 50 000 francs à la fondation, puis plus rien. La fondation a reçu 550 000 francs plus une sculpture valant 40 000 francs du Fonds de décoration et Meyrin ne veut même pas lui acheter des billets d'entrée, comme le font d'autres communes. Quant à la Loterie romande, elle paierait le solde de la construction.

Discussions et vote

Certains commissaires désirent se rendre sur place, ce qui ralentirait le caractère urgent de cette motion. Plusieurs membres de la commission trouvent que le travail fourni par Elapsoïdea est essentiel pour Genève. Certains sont prêts à mettre une somme de 50 000 francs à sa disposition, puis de voir pour une subvention régulière qui nécessitera une approche, des solutions devant être trouvées quant à l'avenir de cette fondation. Pourquoi pas l'intégrer à la culture. Il est décidé de transformer la motion en projet d'arrêté par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

Les personnes qui sont d'accord d'allouer la somme de 50 000 francs à titre unique sont au nombre de 9 (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) et 3 commissaires s'abstiennent (2 L, 1 R).

PROJET D'ARRÊTÉ N° 18

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de neuf membres de la commission sociale et de la jeunesse,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 50 000 francs destiné à Elapsoïdea à Meyrin.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 50 000 francs, pour Elapsoïdea, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève de 2002 à 2006.

Annexes mentionnées.

